



Est ce que j ai le droit d avoir la nationalité pour mes enfants

Par **samira134**, le **25/03/2011** à **13:23**

Bonjour,

Madame, Monsieur

je suis devenu français en 2003 par déclaration, et j'ai deux enfants mineurs étrangers qui ne figurent pas sur ma déclaration de nationalité,

j'étais marié avec leur maman en 1990 et divorcé en 1999,(acte transcrit sur les registres de l'état civil français) donc mes enfants sont nés suite a ce lien.

ma question est la suivante, est ce que c'est possible de transcrire leurs actes de naissance sur ces registres.

avec mes remerciements anticipés.

Par **mimi493**, le **25/03/2011** à **14:29**

non. Pour que l'acquisition de la nationalité française ait un effet sur les enfants, il faut qu'ils

- soient mineurs
- vivent avec le parent qui acquiert la nationalité française
- soient mentionnés sur l'acte d'acquisition